

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 487

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 26

À l'alinéa 6, après le mot :

« atteints »,

insérer le mot :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.